

DUERP — Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Prestation de conseil

Durée adaptée à la structure

Accompagnement à l'élaboration ou l'actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), obligation réglementaire pour toute structure employant du personnel.

Public concerné

- Directions et responsables RH / QHSE
- Équipes d'encadrement
- Représentants du personnel

Format & Organisation

- Sur site et/ou à distance
- Durée adaptée à la taille de la structure
- **Tarif journalier : à partir de 720 € HT**
- *Devis sur demande, selon le nombre de jours d'intervention*

Objectifs

- 1 Cadre réglementaire**
Situer le DUERP dans ses obligations légales (Code du travail).
- 2 Identification des risques**
Recenser et évaluer les risques professionnels par unité de travail.
- 3 Plan de prévention**
Définir le programme d'actions de prévention associé.

Programme

- 1 ÉTAPE 1**
Diagnostic
Recensement des risques par unité de travail, analyse des postes et situations de travail.
- 2 ÉTAPE 2**
Évaluation
Cotation et hiérarchisation des risques identifiés.
- 3 ÉTAPE 3**
Plan d'action
Élaboration du programme annuel de prévention.

Méthodes

- **Analyse de terrain**
Observation des postes et situations de travail.
- **Entretiens**
Échanges avec les équipes et les représentants du personnel.
- **Ateliers**
Construction du plan de prévention avec l'encadrement.